

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 22 novembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 novembre 2018 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 novembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO MME RASCAGNERES-GARCIA à MME DOUGOUD (Malleloy)
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à MME PLAYE M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à MME ROTA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à MME HENRY (Custines)
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°10 – DA du 22/11/2018

Rapporteur : M. HUET

Convention entre la commune de Pompey et la communauté de communes pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal à Pompey

Le Bassin de Pompey mène depuis 2011 des études visant à créer un pôle d'échange multimodal afin de proposer des services de transports performants en lien avec une desserte ferroviaire de qualité.

Les études ont démontré la pertinence de la halte de Pompey comme lieu d'implantation, de par sa position au carrefour des voies de communication vers l'A31, la vallée de la Mauchère et la vallée de la Moselle.

En parallèle, les études menées avec la commune de Pompey sur l'aménagement de la pointe Eiffel et du secteur de l'avenue de Gaulle ont démontré la nécessité de relier le nouveau quartier avec le centre-ville.

La convergence de ces études et l'accessibilité de la halte actuelle ont poussé à réfléchir au déplacement de celle-ci à hauteur du site des anciens services techniques pour mener un projet global d'aménagement permettant de rapprocher la halte au cœur de la ville tout en permettant le franchissement des voies et la desserte de la pointe Eiffel.

L'étude technique menée avec SNCF Réseau entre 2013 et 2015 a conclu à la faisabilité du projet.

Le projet global peut être décomposé en plusieurs volets :

- **Le déplacement de la halte ferroviaire.**
- **L'aménagement du pôle d'échange :** aménagement d'une gare routière, de stationnements, mise en place des équipements nécessaires aux différentes formes de mobilités, aménagement des espaces publics autour de la gare (parvis et accès).
- **La création d'un franchissement en mode doux des voies ferrées** permettant de relier le futur quartier de la Pointe Eiffel au centre de ville de Pompey. Celui-ci permettra également de desservir les quais de la future halte ferroviaire.
- **L'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle.**

Par une délibération du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire sollicitait une subvention pour ce projet au titre du pacte Etat-Métropole à hauteur de 400 000 €, soutien financier confirmé depuis par la signature d'une convention avec le Préfet de Meurthe-et-Moselle, permettant un démarrage de l'opération dans un délai de deux ans.

Afin de concrétiser de manière opérationnelle ce projet et notamment, dans un premier temps, permettre de libérer les emprises nécessaires à la réalisation du pôle d'échange et de ses aménagements connexes, il est proposé de conventionner avec la commune de Pompey afin de fixer les engagements de chacun en matière de mise à disposition de foncier, d'engagements financiers relatifs aux compétences respectives des signataires et de portage de la maîtrise d'ouvrage du projet.

La convention stipule notamment que la commune de Pompey mettra à disposition du Bassin de Pompey, les parcelles nécessaires à la réalisation du projet, charge à la communauté de communes de libérer les emprises des constructions qui y seraient implantées.

Elle précise également les engagements financiers respectifs notamment sur l'aménagement des espaces publics ainsi que le rôle des signataires dans les opérations suivantes :

- **L'aménagement du pôle d'échange :** aménagement d'une gare routière, de stationnements, mise en place des équipements nécessaires aux différentes formes de mobilités, aménagement des espaces publics autour de la gare (parvis et accès).
- **La création d'un franchissement en mode doux des voies ferrées** permettant de relier le futur quartier de la Pointe Eiffel au centre de ville

de Pompey. Cet ouvrage permettra également de desservir les quais de la future halte ferroviaire.

- **L'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle.**

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Pompey et la communauté de communes du Bassin de Pompey concernant l'aménagement du pôle d'échange multimodal à Pompey.

AUTORISE le Président à signer la convention entre la commune de Pompey et la communauté de communes du Bassin de Pompey concernant l'aménagement du pôle d'échange multimodal à Pompey.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC